

REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple – Un But – Une Foi



**Observateur National des Lieux de
Privation de Liberté (ONLPL)**



**RAPPORT DE VISITE AD-HOC
DE LA MAC DE THIES,
SUITE A DES ALLEGATIONS DE MENACE,
VIOLENCE ET REFUS DE S'ALIMENTER**

En réponse aux diverses interpellations relatives à des mouvements d'humeur et des allégations de maltraitances dans certaines Maisons d'arrêt du Sénégal, l'Observateur national des Lieux de Privation de Liberté (ONLPL) a dépêché une mission de visite à la Maison d'arrêt et de correction (MAC) de Thiès.

Observateurs :

- Amadou Diallo, Inspecteur de l'Administration Pénitentiaire à la retraite, Observateur délégué, **chef de mission** ;
- Djibril Ba, Colonel de gendarmerie à la retraite, Observateur délégué ;
- Abdou Gilbert Niassy, chargé de communication, Observateur délégué ;
- Fréjus Virgil KOUTON, Juriste, Observateur délégué, **rapporteur**.

1. CONDITIONS DE LA VISITE

La visite s'est déroulée le vendredi 03 juillet 2020 de 15h45 à 18h30mn dans des conditions satisfaisantes.

L'équipe a été reçue par le Directeur de la MAC pour un entretien initial.

A l'issue, la mission s'est également entretenue avec des détenus et des agents du service en toute confidentialité, en vue de vérifier les faits allégués.

La visite s'est achevée par un entretien de synthèse avec le Directeur.

2. ENTRETIEN AVEC LE DIRECTEUR

L'équipe d'Observateurs à son arrivée à l'établissement a été reçue par le Directeur de la MAC.

Après lui avoir remis la lettre d'habilitation visée supra, le Chef de mission a procédé à la présentation des membres de l'équipe et de l'Institution avant de décliner l'objet de la visite Ad-hoc, relative « à des informations faisant état d'une grève de la faim observée par des détenus de la MAC de Thiès et d'allégations de violence ou de menaces de violence proférées contre les détenus grévistes qui ont demandé le rétablissement d'un certain nombre de droits dont celui de recevoir de la nourriture provenant de leurs familles ».

Le Directeur dans son propos a effectivement confirmé que près de 60% des détenus ont observé un refus de s'alimenter, à la suite de deux évènements majeurs, survenus simultanément dans l'établissement.

- Le premier concerne un détenu âgé de 45ans, mis sous mandat de dépôt le 15 juin 2020, pour détention de chanvre indien en vue d'usage, dépisté positif au coronavirus, le 25 juin 2020 et référé le même jour au centre de traitement de la base militaire. Le lendemain 26 Juin 2020, la population carcérale en a été informée par le Directeur, conformément aux préconisations en la matière.
- Le second, survenu au moment où le Directeur s'entretenait avec les détenus, concerne un des leurs âgé de 50 ans, placé en détention le 10 avril 2019 pour meurtre. Il s'est évanoui à la suite d'un malaise et est décédé d'un AVC en cours d'évacuation, selon le certificat de genre de mort établi par un médecin de l'hôpital Régional de Thiès.

Face à ces dysfonctionnements, les détenus ont refusé de prendre le déjeuner du Vendredi 27 Juin 2020, en guise de protestation, allant même jusqu'à s'opposer à la distribution des repas et à l'ouverture de la cantine.

Le mardi 30 Juin 2020 le Directeur est allé à nouveau à la rencontre des détenus pour les sensibiliser en vue de les faire revenir à de meilleurs sentiments. Mais son initiative est restée sans succès, face à la majorité des détenus qui exigeait la présence du Procureur de la République, pour être éclairés sur les lenteurs judiciaires. La situation est revenue à la normale avec l'implication du Gouverneur de la région et des autorités judiciaires qui ont dépêché le 1^{er} Substitut du Procureur à la Maison d'arrêt et de correction, le 02 Juillet pour rencontrer les détenus.

Selon le Directeur, dès le 1^{er} Juillet, à l'annonce de la visite du Magistrat, la majorité des détenus avait arrêté « le refus de s'alimenter », ce qui a permis au 1^{er} substitut du procureur de s'entretenir pendant plus de quatre heures d'horloge avec la population carcérale, pour les ramener à la raison.

Par ailleurs, en relation avec les autorités médicales, les quatre-vingt-quatorze (94) autres détenus de la chambre 14 dédiée à la mise en quarantaine des arrivants, soumis à des tests revenus positifs, ont été mis sous traitement, sur instruction du

médecin chef du district. Le quartier des femmes a été vidé depuis le 03 Juillet 2020 de ses pensionnaires, qui ont été transférés dans les établissements pénitentiaires de Mbour et de Tivaouane, pour tenir lieu de centre de traitement pour la circonstance.

Pour réduire les risques de contamination dans la zone de quarantaine, le Directeur de l'établissement a vidé et aménagé la chambre des mineurs pour en faire un second local dédié à la quarantaine qui ne comprenait que la chambre 14.

3. ENTRETIEN AVEC LES DETENUS

Au titre des entretiens avec les détenus, les préoccupations se sont articulées autour des points suivants :

- La situation née de l'entrée du coronavirus en prison qui s'est aggravée par la grève des greffiers entraînant la suspension des audiences depuis plusieurs semaines.
- La revue de l'état portant sur les cas de longue détention a révélé que cent quarante-cinq (145) détenus âgés de 13 à 86 ans attendent d'être fixés sur leur sort depuis 02 ans, voire 08 ans pour certains.
- Aucun acte de maltraitance porté sur un détenu n'a été signalé à l'équipe d'Observateurs, en raison des mouvements d'humeur ou du refus de s'alimenter de la population carcérale.
- Le professionnalisme dont a fait montre le Directeur durant la période du confinement et en particulier dans la gestion des mouvements d'humeur consécutifs à la présence du 1^{er} cas de détenu testé positif a été salué par les détenus.
- Enfin les détenus ont sollicité le désengorgement rapide et massif de l'établissement pour renforcer les mesures de protection individuelle et collective.

4. ENTRETIEN AVEC LE PERSONNEL

L'équipe s'est également entretenue avec quelques membres du personnel. La synthèse des échanges a été reproduite ci-après :

- Le personnel est parvenu à endiguer les mouvements d'humeur des détenus, grâce à une communication de proximité, mise en œuvre par le Directeur de l'établissement et renforcée par l'implication effective des autorités administratives et judiciaires ;
- Les détenus ont manifesté leurs préoccupations dans la discipline et le respect du règlement intérieur de l'établissement.

5. CONCLUSION

A l'issue de la visite, l'équipe d'observateurs a relevé qu'il y a eu effectivement, un mouvement d'humeur ayant abouti à « un refus d'alimentation » observé pendant quatre (4) jours par plus de la moitié de la population carcérale

Par ailleurs, en ce qui concerne les allégations de violence ou de mauvais traitements, il ressort de nos entretiens qu'aucun détenu n'a été victime d'acte de maltraitance ou de torture en raison des mouvements d'humeur ou du refus de s'alimenter de la population carcérale.

En définitive, l'équipe a observé de sérieuses préoccupations liées notamment à la présence de cas de Covid-19 dans l'Etablissement et à la mise en œuvre des mesures de protection dont la durée, dans le temps, a fini par peser sur les capacités de résilience de la population carcérale et du personnel.

6. RECOMMANDATIONS

- Maintenir et renforcer, au besoin, le dispositif mis en place pour la zone de quarantaine constituée à ce jour de la chambre 14 et du quartier des mineurs, afin de freiner efficacement la propagation du virus dans la détention.
- La prison étant un milieu fermé, il importe de procéder au dépistage systématique du personnel et des nouveaux arrivants en vue de réduire le risque de propagation du coronavirus dans l'établissement.
- Le Directeur de l'établissement devrait, impérativement, en relation avec le médecin chef du district sanitaire, élaborer une stratégie de communication adaptée au contexte, pour informer régulièrement le personnel et la population carcérale de

l'évolution de la situation sanitaire en vue de leur assurer un soutien psychologique permanent.

- Dans le contexte du Covid-19, le Directeur devrait impérativement instruire l'infirmier major et le chef du service socio-éducatif de travailler en synergie pour apporter plus de diligence dans la prise en charge sanitaire des détenus qui en manifestent le besoin.

L'OBSERVATEUR NATIONAL
JOSETTE MARCELINE LOPEZ NDIAYE